

Le bois Gautier

DOSSIERS COMPLÉMENTAIRES

[bas](#)

cliquez sur le titre de votre choix :

- AVON : Sources et bibliographie.
- AVON : Rattachement administratif & rattachement ecclésiastique.
- AVON : Cahier de doléances - 1789.
- AVON & HAMEAUX : Pacage, Panage & droits divers.
- AVON & LE Monceau : "Le fief des abattis !.."
- AVON : Charles V "Le Sage" rétablit les droits des habitants d'Avon.
- BOIS GAUTIER : La chasse.
- BOIS GAUTIER : La fontaine - légende dorée de Saint Aubin -
- BOIS GAUTIER : Les plantes banales et médicinales.
- BOIS GAUTIER : Les orchidées.
- BOIS GAUTIER : Les sols forestiers.
- BOIS GAUTIER : Les écosystèmes.
- BOIS GAUTIER : La formation des grès.
- BOIS GAUTIER : Le Climat.
- BOIS GAUTIER : Les corridors biologiques et autres.
- MOULIN : "La Chaudière"
- SAINT AUBIN : Les chaufourniers
- JEAN DE VILLIERS : Notice biographique
- CÉLÉBRATION

AVON : Sources et bibliographie.

Bibliographie élémentaire :

— Avonh, 1177 (Gallia chr., XII, instr.,
35).

— La Cave Coignard, 1662 (E. Bourges,
Recherches sur Fontainebleau, p. 226).
— La Cave Coinard, 1776 (Estournet,

- Avuns, 1178 (Bouillart, p. xlvi).
- R. de Avuns, 1190 (Arch. nat., S 2152b, n° 3).
- Avons, 1191 (Quantin, II, p. 432).
- AvensBiere, 1310 (Arch. nat., LL 1492, fol. 372).
- Advons, 1484 (Arch. nat., P 131, fol. 94 v°).
- Boissy en la paroisse d'Avon, 1610 - ancien lieu-dit - (Arch. S.-et-M., B 435).
- Sanctus Petrus de Avone, 1683 (Annales Gâtinais, XXIII, 1905, p. 373).
- Avon Gâtinais, 1743 (Arch. S.-et-M., B 559).
- Petites Loges de Avons en Biere, 1310 (Estournet, Maisons religieuses d'Avon, p. 7)
- Les Basses Loges, 1648 (Estournet, Maisons religieuses d'Avon, p. 17).
- La maison et hermitage des Basses Loges (Estournet, Maisons religieuses d'Avon, p. 23). La Cave-Coynard (lieu-dit, ancien moulin, commune d'Avon.)
- Le lieu seigneurial de Changy à présent appelé le prieuré des Basses Loges, 1776 (Annales Gâtinais, XLIII, 1935, p. 2).

Maisons religieuses d'Avon, p. 45)

- La Cave Coynard, 18^{ième}. siècle (Bibl. nat., ms. français 10081, fol. 239).
- La Cascouard, **an XI** (Cadastre).
- L'Abreuvoir, moulin détruit, commune d'Avon. (Dictionnaire topographique de Seine et Marne par Henri Stein - publié par Jean Hubert 1854)

Anciennes formes écrites repérées du Nom AVON

Ce sont des déformations ou des erreurs de copistes.

Abonis villa (836) Règne de Louis 1^{er} le Débonnaire (**Pendant une interruption**)

Avonh (1177) Règne de Louis VII Le Jeune

Avons (1177) Règne de Louis VII Le Jeune

Avons (1191) Règne de Philippe II Auguste (Troisième croisade)

Aavons (1366) Règne de Charles V Le Sage (Les grandes compagnies sont conduites en Castille)

Advons (1484) Avènement de Charles VIII sous la régence de Anne et Pierre de Beaujeu (1^{er} réunion des états généraux, tiers état inclu)

Petrus de Avone (1683) Règne de Louis XIV Le Grand

haut

AVON :

Rattachement administratif, rattachement ecclésiastique.

Rattachement administratif

Commune d'Avon, canton de Fontainebleau.

En 1789, Avon faisait partie de l'élection de Melun, de la Généralité de Paris et était régi par la **coutume** de Melun.

Rattachement ecclésiastique

L'église paroissiale, appartenait au diocèse de Sens, dont dépendait l'archidiaconé du

Le doyenné de Milly contenait les paroisses suivantes :

Avon, Achères, Amponville, Aufferville, Bagneaux, Boissy-aux-Cailles, Bonnevault, Bougligny, Boulancourt, Le Boulay, Bourron, Buno-Ville, Buno-Château, Burcy, Buthiers, Chaintreaux, La Chapelle-la-Reine, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Desmont, Dormelles et Noisy-le-Sec, Écuelles, Égreville, Épizy, Fay, Flagy, Fontainebleau, Fromont, Fromonville, Garentreville, La Genevraye, La Gerville,

Gâtinais, dont dépendait le doyenné de Milly, était dédiée à saint Pierre

Le général du couvent des Trinitaires présentait à la cure.

L'archidiaconé du Gâtinais contenait trois doyennés : Doyenné de Ferrières - Doyenné du Gâtinais - Doyenné de Milly.

Glandelles, Grez, Guercheville, Herbeauvilliers, Jacquerville, La Magdeleine-de-Corbeval, Larchant, Lorrez-le-Bocage, Milly, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret, Nanteau-sur-Essonne, Nanteau-sur-Lunain, Nemours, Noisy-sur-École, Nonville, Orsonville, Orville, Paley, Poligny, Préaux, Recloses, Remauville, Rumont, Saint-Ange-le-Vieil, Souppes, Thomery, Tousson, Treuzy, Ury, Varennes-les-Montereau, Le Vaudoué, Vaux-sur-Lunain, Villebéon, Villecerf, Villemaréchal, Villemer, Ville-Saint-Jacques, Villiers-sous-Grez

haut

AVON :

Cahier de doléances - 1789

Au Roi

Sire,

À peine les trois ordres du **Bailliage Melun et Moret** ont-ils été rassemblés, qu'un cri unanime de reconnaissance s'est élevé vers le Souverain auquel ils doivent, après 175 ans, le bienfait de leur réunion.

À ce premier élan de nos cœurs ont succédé les larmes précieuses de l'attendrissement, bientôt le tableau de notre long malheur s'est présenté à nos yeux et nous aurions cru manquer à votre Majesté de lui en dissimuler l'étendue, lorsque sa bonté prend l'engagement paternel d'en adoucir les rigueurs, nous travaillons donc en ce moment, ô notre bon Roy, à placer dans le cadre de notre existence, tous les maux qui l'ont affligé et nous ne doutons pas que Votre Majesté n'attende avec impatience le moment où elle aura la gloire, en présence de la Nation assemblée, d'en effacer jusqu'au souvenir.

Mais cette heure désirée n'a point encore sonné pour nous et il est une classe d'infortunés qui se reprocheraient d'avoir trompé les intentions bienfaites de leur Roy, s'ils ne dénonçaient pas dès à présent à sa Justice les maux dont il peut suspendre le

Donc le moment de la restauration de la patrie, cet objet important attirera le regard de notre père commun.

Il sentira que quelques lieues de pays suffisent à ses plaisirs ; il sentira qu'un petit nombre d'animaux excédera la quantité que lui seul peut détruire, il sentira que la multitude de gardes et d'emplois est inutile, puisqu'il aura alors autant de gardes que de sujets et qu'ils se feront tous un devoir d'être le conservateur de ses réserves.

Le Roy Henry n'en avait de plus fidèles que ceux là.

Il sentira que les abus prolongés demandent de grandes réformes, et ces réformes il les fera sans peine pour le bonheur de ses sujets.

Mais, Sire, l'ouvrage est grand, le temps est court, le mal est urgent et notre position est encore aggravée ; un hiver rigoureux vient de resserrer dans la terre le germe fécond de la végétation ; la subsistance des peuples n'est point assurée, la misère est générale, l'inquiétude universelle et l'économie nécessaire.

Cependant nos champs commencent à être dévastés et nous doutons encore s'ils pourront

cours et s'ils lui refusaient la satisfaction d'anticiper les effets de sa bienfaisance.

Ces infortunés, Sire, sont les citoyens qui habitent vos capitaineries. Savons-nous bien ce que nous faisons lorsque nous osons former la prétention de restreindre vos plaisirs ?

Oui, Sire, nous le savons. Si vous n'étiez qu'un Roy, nous garderions le silence sur un objet si délicat, mais vous êtes notre père, et nous lisons dans votre âme que vos plaisirs s'arrêtent là où nos peines commencent. Daignez écouter un moment nos supplications respectueuses et tous nos vœux seront exaucés.

Une partie du bailliage de Melun et de Moret est située la ville royale de Fontainebleau et la forêt de ce nom c'est de ce lieu si cher à nos cœurs, quand Votre Majesté l'habite, que s'élanche toute l'année dans nos guérets une immense quantité de bêtes fauves et autres animaux qui ravagent sans ménagement nos campagnes.

Ces ennemis communs, nous devons, dit-on, les respecter : nous devons les nourrir ; et ce devoir pénible, nous ne l'avons que trop fidèlement rempli depuis deux siècles ; jusqu'ici, Sire, nous n'avons presque que semé pour eux et tandis que Votre Majesté a affranchi le serf de Jura qui travaillaient pour son maître, des citoyens libres sont restés les esclaves destinés à nourrir des troupeaux inutiles à la subsistance des peuples et à charge même aux finances de leur Roy.

rendre la semence qui leur a été confiée et que l'on destine à alimenter notre future espérance ; faudra-t-il, aux dépens de notre propre substance nourrir ces hôtes parasites que notre condescendance encourage et que nos cris n'effrayent plus.

Ah, Sire, si vous les voyez, chaque jour, ravager nos héritages, Votre Majesté gémirait plus que nous, peut-être, et d'un mot, d'un seul mot, elle mettrait fin aux angoisses qui nous désolent.

Nous ne demandons pas que sans examen, sans prudence, Votre Majesté connaisse un ouvrage qui demande une attention réfléchie, mais nous la supplions de donner ordre que l'on livre la guerre à nos ennemis et que nous puissions les repousser dans leur enceinte.

Nous ne demandons qu'à défendre nos moissons, qu'à conserver cette denrée précieuse, espoir de la France et de nous-mêmes.

Nous ne désirons que de nous réserver de quoi parvenir jusqu'à cette époque glorieuse et prochaine où tout l'empire retentira des justes louanges de Votre Majesté, où son nom sera béni comme ses travaux ou la constitution affermie par une législation sage et part une administration permanente nous fera regretter à chacun de n'avoir qu'un cœur à offrir à notre Roy.

Nous sommes avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très fidèle sujet,

M. de Gouy.

haut

AVON & HAMEAUX:
Pacage, Panage & droits divers

Les habitants des paroisses, e.g. Avon,

ne pouvaient, sauf grâce royale, jouir de leurs droits qu'en payant redevance.

Cette redevance est indiquée dans deux arrêts du Parlement dès 1271 pour les usagers de Samoio, Bois-le-Roi, **Biere***, Bourron, Recloses, Grès, Moret, Veneux (***Biere** désigne toutes les paroisses adjacentes au domaine royal) (Olim éd. Beugnot T. 1 p. 875 et 876 "...sovendo inde redibencias consuetas...").

Les redevances étaient perçues en espèces et en nature. Les règlements en nature se faisaient avec de l'avoine, d'où son nom "d'AVENAGES". L'ensemble (espèces + avoines) se nommait le "RENTAGE".

Les droits d'usage attachés à la paroisse d'Avon s'étendaient comme celle-ci, donc aux hameaux suivants : Le Monceau, Le Changis, la Cave Coignard, les Basses-loges, Saint Aubin et Fontainebleau qui ne dépendit d'Avon que jusqu'au 31 Octobre 1661.

En 1528, il y avait dans la paroisse d'Avon :

- 201 Ménages
- 279 Porcs
- 497 Bêtes à cornes
- 1402 Bêtes à laine
- 101 Chèvres

- Procès-verbal de la réformation de 1528-1529 par Pierre de Warty -

Avec une moyenne de 11 à 12 têtes de bétail par feu, on peut dire, qu'en cette première moitié du 16^e siècle, dite souvent le **"16^e siècle heureux"**, Avon et ses hameaux se rangeait dans le groupe des paroisses "aisées".

Les droits d'usages d'Avon-Fontainebleau, Samoio et Bois-le-Roi furent confirmés:

- 1551 - Décembre - lettres patentes.
- 1560 - Août - lettres patentes.
- 1575 - Juillet - lettres patentes.
- 1594 - Octobre - lettres patentes.
- 1613 - Octobre - lettres patentes.
- 1622 - 30 Avril - arrêt du Conseil.
- 1647 - 6 Octobre - lettres patentes.
- 1726 - 17 Septembre - arrêt du Conseil
- 1726 - Novembre - Lettres patentes.
- 1781 - Décembre - Lettres patentes.

Les lettres patentes de 1726 & 1781 délivrent du paiement de 3 deniers parisis par tête de porc l'année où la païsson est vendue.

Arch Fontainebleau AA1 N° 2,5,6,8,11,15,16,17,19 - A.N. Z^{1e} 1135 fol.5

Le règlement de Barillon reconnu à la paroisse d'Avon 94 maisons usagères (art.57) et confirma les droits (Procès-verbal de la réformation).

PACAGE

Le Pacage du troupeau communal d'Avon s'exerçait hors du Bois Gautier.

Le pâturage des "bêtes aumailles", est celui des bêtes à cornes - aumaille vient du latin: **Animalia**. (Ce Terme, d'ordonnance des Eaux et Forêts, ne se dit que de certaines espèces de bêtes à cornes, les bœufs, les vaches et les taureaux à l'exclusion des autres). A l'origine, les usagers pouvaient envoyer des bêtes en nombre illimité, confère la "Lettre de confirmation des droits d'usages d'Avon, Samoio, Bois-le-Roi" **Yceulx usagers ont pasturages à vaches, chascun**

feu ou hotel tant qu'il en puent avoir A.N. JJ97, n°516 (citée in extenso ci-après)

compter de 1528, le réformateur "Pierre de Warty réduisit l'usage à trois vaches par feu, les veaux de moins d'un an restant en nombre illimité. Les usagers pauvres qui n'avaient de vaches que en location purent en envoyer deux. Avon, Samois, Bois-le-Roi, Arbonne qui avaient ce droit depuis très longtemps avaient aussi droit aux brebis.

Registre de la réformation de 1528 ff. & 33 v°.-

L'ordonnance de M. de La Faluère du 30 mars 1718 (Pour Avon, Fontainebleau et Samois : registre de la réformation folio 5) interdit les bêtes de moins de sept ans.

Les bœufs incendiés étaient mis hors pacage temporairement (exemple chez Herbet pages 236-237) Ce n'était pas une mesure sylvicole, mais une mesure pénale collective. On avait remarqué que les paysans mettaient le feu aux bruyères à l'automne, pour avoir de l'herbe verte le printemps suivant (Aujourd'hui encore on constate ce type de délit dans des régions arriérées comme la Corse).

Le pâturage devait cesser absolument aux mois de Mai et Juin (sauf grâce de la capitainerie des chasses consécutive à de très mauvaises saisons)

Au moyen-âge, les usagers ne pouvaient envoyer leurs bêtes qu'en des lieux déterminés, à compter du 17^e siècle les usagers se faisaient assigner, chaque année, les cantons où ils pouvaient envoyer les bêtes par le Grand Maître (AN JJ 49 n°69) puis l'assignation vint directement de la maîtrise.

Les paroisses usagères faisaient marché avec un pâtre de métier (et souvent héréditaire) pour leur troupeau et étaient responsables de ses manquements ou délits (celui-ci était amené par un marguillier de la paroisse à la capitainerie où on prêtait serment afin de le "pleiger").

En outre, depuis 1669, les bêtes étaient marquées au fer rouge d'un signe indiquant leur origine (ordonnance de 1669 -XIX, 6 et sq;).

AVON figure au rôle des amendes en 1372 (Bib Nat, ms latin 17058, n°68).

PANAGE

Panage et Paison, sont deux mots pour nommer le pâturage des porcs.

Le panage dans tout le Gâtinais, donc à Avon, avait une importance tant économique, qu'en nombre de têtes, bien supérieure au pacage (En même temps, les moutons qui n'avaient pas de droits en forêt, étaient l'élevage principal, pour la laine et pour la viande celle-ci étant la plus prisée de la bourgeoisie parisienne.)

Les porcs des usagers et ceux des marchands, après la vente de la paison, formaient de considérables troupeaux.

Le privilège d'envoyer des porcs en forêt appartient jusqu'en 1789 aux seules paroisses d'Avon, Bois-le-Roi et Samois.

À raison de cinquante porcs par feu au moyen-âge, puis 6 à compter de 1528 (AN JJ97, n°516 - charte confirmative de 1366, et règlement de la réformation de 1518, fol:5).

Le règlement de Barillon art. 57 concède 6 porcs par feu à Fontainebleau, 4 par feu à Thomery, Veneux et Nadon, enfin 3 par feu à Chailly et Moret.

Les rapports des usagers avec les marchands de la paison étaient, le plus souvent, fort mauvais parfois violents.

Les porchers construisaient en forêt de petites "Loges" pour s'abriter, c'était une tolérance assez générale de l'administration. À contrario, il n'y avait ni droit, ni tolérance de "Glandée" (action d'emporter des glands ramassés) en forêt de Bière.

Droit divers

Le droit de couper l'herbe en forêt pour nourrir les animaux domestiques n'appartenait qu'aux habitants de Bois-le-Roi, Samois, Avon et Fontainebleau - Charte octroyé par Charles V en septembre 1366 en même temps que la restitution de droits (voir 2 chapitres plus loin) - AN JJ97 fol.135

Avon n'avait pas de droit aux bruyères, fougères et feuilles mortes

le droit de glandée appartenait encore au 13^e siècle à Fontainebleau, Bois-le-Roi et Samois, seuls, puis il disparut

Le 6 Septembre 1712, M. de La Faluère confirme par ordonnance, l'interdiction à tous les habitants des villages riverains du domaine royal de "prendre en forêt aucuns glands, fenis, pommes et autres fruits sauvages".

Ce rappel montre à l'évidence que les interdictions liées à la vie quotidienne et aux menus profits étaient fort mal respectées par les indigènes.

haut

AVON & Le Monceau:

"Le fief des abattis !.."

Origine lointaine de la seigneurie du Monceau on trouve une terre d'aleu et des terres de fief. Ces terres, éparses, sont toutes comprises dans l'ancienne étendue de la paroisse d'Avon.

Outre, avant que la charité d'Avon n'existe et au même endroit se trouvait le "moulin d'Avon" ou "moulin de la fosse" il datait, au moins, de 1131 (Achille Luchaire Louis VI le gros, annales, Picard ed.1890). l'exploitation du moulin était redevable du cens à la seigneurie du Monceau dont il relevait (AN Q' 1424 et arch 77 II 125).

À ce statut juridique complexe s'ajoute un très ancien droit d'usage dont nous ne ne connaissons pas d'autre exemple.

Le seigneur du Monceau, outre ses droits d'usage (pâturage et panage), possédait sur la forêt le "Fief des abattis" (de nos jours on le dirait "fief virtuel").

Le 9 Avril 1609 (règne d'Henri IV), Gabrielle d'Allonville, Dame du Monceau, cède au roi son fief dit "Fief des abattis" contre la terre de Sury à Saint-Romain-en-Forez. Dans l'acte de cession elle y reproduit les termes d'un "Aveu" de 1515 qui n'est pas contesté :

...tous les cerfs, sangliers et autres bêtes noires et fauves qui sont trouvées mortes en ladite forest et buissons adjacents appartiennent à ladite dame, et ou aucuns les auroit enlevés, sans son congé, est tenu de les lui restablir, et amandables de soixante sols parisis, ayant pouvoir pour cet effet de mettre un garde en ladite forest portant casaque et espieu pour chercher lesdictes bestes, prendre en garde en ladite forest, ajourner tous malfaiteurs en icelle, comme et avec pareil que les autres officiers et sergens d'icelle, et outre de pouvoir par ladite dame et sa famille mener trois lévriers, trois petits chiens en ladite forest.

(ponctuation ajoutée)

Ceci est certainement le dernier vestige des droits de chasse qu'avaient dû exercer les seigneurs du Monceau et d'autres auparavant. On ne verra plus dans le domaine de garde privé ayant même pouvoir que ceux du roi (on peut supposer que cette fonction de garde à casaque et épieu, n'était plus maintenue depuis assez longtemps).

AN P131, n°134 et ibidem, Q¹ 1421.

En 1537, François 1^{er} acquiert le fief de "La Coudre" sur le territoire d'Avon, rachète aux trinitaires les 60 arpents donnés par Saint Louis, et échange sa seigneurie d'Yèvre-le-Châtel contre celle du Monceau. Le Monceau fut estimé à 18.315 livres, 3 sols, 9 deniers, et la terre du Monceau à 560 livres, 17 sols, 9 deniers. L'échange fut prononcé par la "Cour des Comptes" le 20 juin 1537 et les lettres patentes remises le 8 Août de la même année ; le solde devant être réglé en numéraire.

(AN 8851 actes de François 1^{er})

Henri II, en 1547, révoque l'échange

Puis Henri IV, en 1609, refait l'acquisition la seigneurie du Monceau (Damour, L'acquisition du Monceau par le Roi - annales de la sté d'histoire T.II - 1884 - p 293)

Pour finir, sous Louis XV, en septembre 1749, sont réunis au domaine 3 arpents et 39 perches de taillis enclavés dans la butte Monceau au long de la route de Bogogne (AN P 1263)

Sur ce sujet Paul Domet dans son "Histoire de la forêt - page 12", par simple prétention déraile complètement, comme il n'a jamais consulté que les archives de la maîtrise (il le dit dans son introduction), il invente ce qu'il ignore, se prétend découvreur et correcteur des autres historiens.

Comme le fait remarquer Henri Stein professeur honoraire de l'école des chartes "Désolation des campagnes gâtinaises pendant la guerre de Cent Ans", il n'est crédible qu'à compter de la fin du 17^e siècle et avec beaucoup de réserves.

haut

AVON:

Charles V "Le Sage" rétablit les habitants d'Avon, de Samois et de Bois-le-Roi dans la jouissance de leurs droits d'usage, pâturage et panage.

A.N. JJ 97, n°516

On peut consulter avec profit :

ATILF/ Base de lexiques du "Moyen français et français préclassique", 2004.

Trésor de la langue Française

On a introduit un minimum de ponctuation et quelques coupures de paragraphes pour aider une lecture contemporaine d'un texte ignorant ces usages.

Septembre 1366

Charles, etc... (1), savoir faisons à tous presens et advenir que de la partie dez de habitans des troiz villes estant en nostre forest de Biere, c'est assavoir Aavons Samoys et Boiz le Royet des paroisses dez dictes villes, nous a esté signiffique comme de si lonc temps qu'il n'est memoire du contraire, yceulx signifians, por norrir leur bestail et pour leur ardoir, aien accoustumé d'avoir en ladicte forest les usages et droitures qui s'ensuivent : c'est assavoir que ceulx et chacun d'eulx tenant (2 feu) et hostel de quelque faculté qu'il soit, peut mettre es valees de la dicte forest cinquante pourceaux (3) chascun an et illec tenir tant qu'il ler plaist, parmy ce que, pendant la paisson de ladicte forest est vendue, lesdiz habitans paient a merchens de ladicte paisson pour chascun pourceau troiz deners parisis de panage, et se si elle n'est vendue, ilz le y puent mectre, tenir et avoir franchement.

Item puent eslire troiz personne pour eulx, et les merchans de ladicte paisson trois autres, lesquels ils presentent au maistre forestier de ladicte paisson pour ce que les porceaux des dictes usages ne aillent manger la paisson dez diz usagés. Et sont les esleuz dessus diz touz aux coux des marchens de ladicte paisson. Et se il avient que les pourceaux des diz abitans et usagers soient prins d'eschapee en la paisson des diz merchens, les diz usagers seront quietes par paient aux marcens d'icelle paissent, pour chascun pourceau ainsi pris d'eschapee, quatre deniers.

Item que entre et dedens les fins et metes des dictes valees, excepté les tertres et deffoys, yceulx usagers ont des pasturages à berbiz (4). Item, par toutes les valees d'icelle forest ont usage au boys sec au crochet, au bois volé, cheu et cassé par force de vent ou de volonté, soit le bois vert ou sec, se il ne tient en terre (5). Et avec ce ont usage de soier et faire soier herbe, pour leur user seulement es tertres et deffoys de ladicte forest, depuis la nativité de Saint Jehan Baptiste jusques la décollation d'icellui Saint Jehan et d'icellui herbaige ils puent et leur loist faire leur volonté l'un usager à l'autre et non autrement.

Et depuiz l'an LX et un derrein passé ou environ, que la ville et la terre de Meleng avec leurs appartenances furent remises furent remises en nostre main et mises hors de la main de nostre tres chierre dame la royne blanche, les diz signifians eussent esté empêchiées es choses dessus dictes et leurs dictes droitures et usages à eulx interdiz par l'ordennance de nos amez et feaux lez genz de noz comptes à Paris; ou temps que nous estions Duc de Normandie et regent nostre royaume en l'absence de nostre très cher seigneur et père que Dieu absoille, pour ce qe par chartres ou autres lettres ne povoient faire apparoir des choses dessus dictes, car toutes les lettres qu'ils en avoient furent perdues par la prinse de ladicte ville de Meleung, quand elle fu occupee par les navarroiz lors noz enemis; et combien (6 que), après certaine information faite sur les choses dessus dictes pa mandement de noz dictes gens et rapportee par devers eulx, l'interdit et empeschement dessus diz par leur ordennance et mandement esté ostez au proffit des diz siniffians et que leurs dictes droitures et usages en la manière dessus exprimee soient notoires à chascun du pays et qu'il (7 z) en aient usé par la manière dessus dicte sanz mémoire au contraire, comme dit est, neanmoins les maistres de noz eaues et forez ou aucuns d'eulx.

.....

.....

.....

Si la remettent et facent remettre chascun en droit soy au premier estat et deu, tanstot et sans delay. Et que ce soit chose ferme et estable à tousjours mais, nous avons fait mectre notre seel à ces presentes lettres, sauf en autres choses nostre droit et en toute l'autrui. (8)

Donné en nostre chastel de Meleun sur Saine, ou mois de juillet, l'an de grace mil CCC LX XII et le IX^e de nostre regne.

- -1- Ici une longue titulature.
- -2- feu : mot probablement oublié ici par le copiste.
- -3- "cinquante pourceaux par feu" (feu=famille nucléaire ou en pertie étendue) : Bien peu de familles devaient avoir la possibilité d'exercer son droit dans sa totalité.
- -4- Brebis
- -5- il y faudrait un garde par ayant droit, pour faire respecter le droit !
- -6- que : mot probablement oublié ici par le copiste.
- -7- z : lettre probablement oubliée ici par le copiste.
- -8- z : "L'expression "mais sauf en autres choses nostre droit et en toute l'autrui" est de tradition dans ce genre d'acte, elle vise à protéger les intérêts du Roi en cas de contestation ultérieure valide.

haut

BOIS GAUTIER :

La chasse.

Les chasses royales parcourraient le BOIS GAUTIER

Après le règne de Louis IX (Saint Louis), le Roi de France pouvait chasser sur toute l'étendue de la terre française

(Auparavant on avait vu ce roi devoir racheter les droits de chasse à la "Queue de Fontaine", parcelle déjà boisée de la boucle de Samois, pourtant partie de son domaine de Fontainebleau, il possédait donc l'abusus et seulement une part de l'usus et du fructus)

Chaque propriétaire, noble et ou ecclésiastique dans le royaume pouvait chasser sur ses terres (sauf cerfs biches et faons dans le cas général). Cette pratique coutumière, qui remontait à la nuit des temps, n'était pas contestée.

Cependant elle ne fut inscrite dans le droit qu'avec les légistes de Philippe IV le Bel (règne de 1285 à 1314) et confirmée sous Charles VI.

(Au début du règne de Charles VI

Les prises de Cerfs au Bois Gautier, au XIX^e siècle sont encore assez nombreuses les compte-rendus de chasse par les gardes forestiers en témoignent.

Mais s'ils y étaient pris on n'en trouve point de débusqués.

Ces mêmes rapports renseignent sur la prise de lapins vivants au Bois Gautier ; la demanderesse étant Rosa Bonheur qui désirait les peindre !

-influence des Marmousets ?- puis vers la fin du règne de Charles VII les légistes considérèrent la chasse d'un propriétaire sur son bien comme une simple tolérance royale pouvant donner lieu à rétribution. De fait, on ne put que maintenir la coutume précédente.)

haut

BOIS GAUTIER :

La fontaine - légende dorée de Saint Aubin -

S'il est quelques villages ou hameaux "Saint Aubin" en France, il n'est pas d'autre "Fontaine Saint Aubin" que celle du Bois Gautier.

Le pèlerinage à la fontaine Saint Aubin du Bois Gautier fut depuis le haut moyen-âge, et des siècles durant, un lieu essentiel de la vie du petit peuple Avonnais.

Naturellement la légende dorée de cet important saint s'y récitait chaque année.

La voici :

Aubin fut Évêque d'Angers de 470 à 550. Il est inscrit au "**martyrologe romain**"

Manuscrit enluminé, BNF, **circa 1100**

Résumé de la "Vie de Saint Aubin" (selon le martyrologe)

Saint Aubin naquit au diocèse de Vannes

Son enfance, prévenue de toutes les grâces du Seigneur, fit présager sa sainteté future ; il ne connut du jeune âge ni la légèreté, ni les défauts, et dès qu'il put marcher, ce fut pour aller à Dieu et Le prier à l'écart, loin du bruit, dans la compagnie des Anges.

De tels débuts montraient assez que le pieux Aubin n'était point fait pour le monde ; au grand désespoir de sa noble famille, on le vit un jour quitter le foyer paternel et prendre le chemin du monastère



Saint Aubin exorcisant une femme.

Vie de saint Aubin. Xle

Là, ses veilles, ses jeûnes, ses oraisons l'élevèrent bientôt à une telle perfection, qu'il dépassait de beaucoup les plus anciens et les plus fervents religieux.

On admirait surtout son recueillement continu. Ses yeux ne s'ouvraient que pour Dieu ; dans le monastère, il ignorait ce qui se passait autour de lui, et au dehors, quand il devait sortir, il se faisait dans son cœur une délicieuse retraite, où il continuait ses entretiens célestes.

Un jour, l'abbé du monastère l'envoya dans un village voisin. Pendant qu'il s'acquittait de sa mission, il tomba, sur la maison où il était venu, une telle quantité de pluie, que le toit s'entrouvrit et que toutes les personnes présentes furent trempées : Aubin seul, à l'admiration de tous, fut épargné ; il ne tomba pas sur lui une goutte d'eau.

Abbé du monastère à trente-cinq ans, il fit revivre parmi ses frères la ferveur des premiers temps et les amena, par sa douceur et son exemple, à une perfection rare, même dans les plus austères couvents.

Mais l'évêque d'Angers étant venu à mourir, le clergé et le peuple de ce diocèse, auxquels était parvenu le renom de la sainteté d'Aubin, l'élurent unanimement, et il dut courber ses épaules sous le lourd fardeau de l'épiscopat.

S'il était possible de connaître, parmi tant de vertus qu'il pratiqua dans sa vie nouvelle, quelle était sa vertu dominante, on dirait que ce fut la charité. Elle était, en effet, sans bornes pour les malheureux, pour les prisonniers, pour les malades, pour les pauvres, et souvent Dieu la récompensa par les plus frappants miracles.

Un jour, par exemple : Le charitable pasteur se rendit un jour aux prisons de la ville pour en retirer une pauvre dame, poursuivie par ses créanciers.

Devant le Saint, les gardiens s'écartent pour lui laisser passage ; un seul veut lui refuser obstinément l'entrée ; mais le Pontife souffle sur le visage de cet insolent, qui tombe mort à ses pieds ; puis il va délivrer la prisonnière et payer ses dettes.



Saint Aubin bénissant des fidèles.

Vie de saint Aubin. Xle.



Saint Aubin guérissant des malade de la peste.

Vie de saint Aubin. Xle.



Saint Aubin assistant au IIIe concile d'Orléans.

Vie de saint Aubin. Xle.



Saint Aubin condamnant les incestueux.

Vie de saint Aubin. Xle.



Mort de saint Aubin.

Vie de saint Aubin. Xle.



Saint Aubin présentant et recommandant un moine
à Notre Dame et à son divin Fils.

Décrétales de Grégoire VIII commentées par Bernard Parmens. XIVe.

haut

BOIS GAUTIER :

Les plantes banales et médicinales.

La cueillette des plantes médicinales se poursuivait autant que dura le pacage. Elle était un complément de revenu non négligeable pour des populations aux limites de la misère. La proximité par la Seine ou la route, des nombreux apothicaires parisiens favorisait d'autant cette pratique

Qu'en est-il du regard d'hier comparé à notre regard moderne ?

Les plantes, peuplant les lisières, les chemins et les bois clairs comme le Bois Gautier, sont si communes qu'indifférents nous les foulons. Guérets, garennes, landes ont aussi leurs myriades végétales que nous ne voyons plus.

Pourtant ne méritent-elles pas la grâce d'un regard, ne serait-ce qu'un instant ?

Que dire de leurs intimités, souvent stupéfiantes, qu'un œil scrutateur révèle ?

Voici qu'une attention soutenue découvre un monde de beautés fascinantes qui charment l'imagination.

La séduction démoniaque ou angélique des végétaux communs envoûta l'art pictural de Jérôme Bosch à Odilon Redon. Elle fit aussi vaciller la raison de quelques théologiens.

Ainsi en 1612, le synode de Ferrare frappa d'interdiction la cueillette nocturne de la fougère aigle pour ce qu'une section de tige de la plante éponyme figure une aigle héraldique.

Alors, cette fausse humilité du tapis végétal n'est-elle qu'une feinte de soumission, une ruse subtile, pour dissimuler la luxuriance d'un envahissement implacable par des démons malicieux ; ou bien est-elle l'arcane à franchir, menant à de minuscules paradis réservés à de misérables bestioles et quelques hommes curieux ?

Les "donneurs de réponses" trahissent, comme toujours, les peurs et les espoirs de leur milieu social.

Qu'en est-il de la pratique ?

Car les rapports des hommes et des végétaux ne se limitèrent pas à ces spéculations ; ils furent surtout des rapports économiques.

Depuis la naissance des civilisations agricoles, l'humanité excipia du postulat général que la terre est sienne et des régentements particuliers conférant à chacun de ses représentants souveraineté absolue dans son activité.

Les mauvaises herbes du maraîcher n'étaient ni celles du laboureur, ni celles du pépiniériste, ni celles du sylviculteur. Chacun avait ses plantes parasites, venimeuses, maléficieuses, inutiles (donc soupçonnées de vices cachés) et quelques bons sujets dont il favorisait la multiplication.

Les catalogues étaient arbitraires et contradictoires.

L'apothicaire, tirant d'une même espèce végétale des principes pharmaceutiques bénéfiques ou dangereux, comprit un des premiers que les êtres se contentent de persévérer dans l'existence. Ainsi, il ouvrit la voie à la réflexion scientifique.

Après Galilée et Gassendi, il n'y eut plus de qualité intrinsèque attachée à l'essence des êtres naturels et la "vertu dormitive de l'opium" devint une plaisanterie de Molière.

Aujourd'hui nous savons qu'il n'y a d'existence des espèces, que nous les trouvons banales ou exceptionnelles, qu'à travers des réseaux physico-chimiques complexes de relations entre les êtres vivants ; le sol, le sous-sol, l'atmosphère et bien au-delà y participent aussi. Nous savons en outre que la perpétuation d'une espèce est autant le produit d'accidents que d'équilibres subtils.

Aujourd'hui, plus de la moitié des médicaments en usage contiennent, pour tout ou partie, des molécules végétales naturelles comme principes actifs...

Mais les listes de bonnes ou mauvaises plantes appartiennent définitivement à l'histoire !

haut

BOIS GAUTIER :

Les orchidées au bois et en ville.

Les 25.000 espèces d'orchidées sont répandues sur toute la terre, une majorité pousse en régions tropicales.

Les orchidées ont l'immense mérite de ne servir à rien, sinon que d'être, et d'être belles.

Consacrées à la jouissance de notre vision, elles fascinent tant par leur beauté formelle et colorée, que par leur étrangeté.

Les orchidées ont des fleurs disposées en grappes, en épis, en corymbes. Rarement solitaires, ces fleurs, originales, ont un calice formé de trois sépales souvent colorés, une corolle avec trois pétales. Le pétale médian très allongé est le "labelle".

La fécondation se fait par l'entremise des insectes volants qui usent du labelle pour se poser ou s'envoler.

Au Bois Gautier et même en ville d'Avon on compte une petite dizaine d'espèces d'orchidées (Les talus et remblais S.N.C.F. sont remarquablement riches). Elles poussent sur des sols divers, les sols calcaires étant les plus favorables. Contemplez à loisir ces bijoux de l'évolution. Caressez-les du regard, photographiez-les, mais...

...ne les cueillez pas !

Les orchidées les plus répandues, au Bois Gautier ou en ville d'Avon sont très certainement

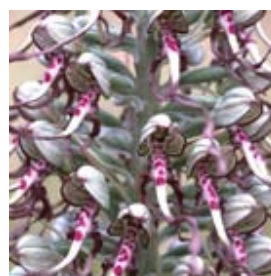
1. la "**Cephalanthera rubra**" ou Céphalanthère rouge,
2. la "**Cephalanthera longifolia**" ou Céphalanthère à longues feuilles,
3. la "**Himantoglossum hircinum**" ou Orchis Bouc,
4. la "**Aceras anthroporum**" ou Homme-pendu,

Pour agrandir une image, cliquez dessus.



1

2



[haut](#)

▼ **BOIS GAUTIER :**
Les sols forestiers. ▼

Le massif de Fontainebleau ainsi qu'au bois Gautier, selon les sols nous offre trois types forestiers :

La forêt humide et marécageuse

On la rencontre surtout au nord du massif et au long de la Seine (ripisylve). Tous les cantons dont le nom est lié au mot marchais (vieux français pour marécage) en témoignent.

Les essences caractéristiques en sont l'Aulne et les Saules.

La forêt des chaos et assises sableuses

Caractérisée par les Bouleaux et les Bruyères. On la trouve sur les platières et dans des plaines.

La forêt de sables mêlés de calcaire

Le type en est la chênaie - hêtraie, où viennent s'installer en complément le Tilleul, le Charme, le Buis, le Genévrier.

La toponymie révèle l'intérêt que l'homme porte à cette riche formation (Faÿs-lès-Nemours, Faÿs-en-Bière, Gros-Fouteau, etc...).

▼ **BOIS GAUTIER :**
Les écosystèmes. ▼

Véritable mosaïque de paysages et

d'écosystèmes, la forêt de Fontainebleau est d'une grande richesse et d'une diversité sans pareil

Les principales essences de la forêt sont le chêne (50 %), le hêtre (10 %).

Le pin sylvestre, introduit artificiellement en 1786, au moyen de graines provenant de Riga par le naturaliste Le Monnier, médecin de Louis XVI, a été, à partir de 1830, largement employée dans les reboisements.

La forêt est traitée généralement en futaie régulière et localement par parquets ; elle présente dans son ensemble un vieillissement marqué. La forêt de Fontainebleau est affectée à la production de bois d'œuvre (15 000 ha environ) et à l'accueil du public.

Les parties de la forêt les plus remarquables sont laissées en dehors de l'exploitation régulière.

À Fontainebleau, beaucoup de parcelles présentent un boisement mélangé.

Les enracinements variés exploitent mieux les éléments minéraux et l'eau du sol ; le mélange d'essences favorise l'enrichissement de la faune et de la flore.

À l'inverse, les peuplements purs sont très défavorables, notamment sur ces sols fragiles ; c'est ainsi qu'il faut limiter constamment l'envahissement spontané des parcelles par le pin sylvestre, qui s'est manifestement très bien adapté après son introduction au XVI^e siècle ; rappelons toutefois qu'il y a 10 000 ans, il n'y avait que des pins à Fontainebleau.

Sur les platières, des bouleaux parsèment la lande à callune (l'une des deux bruyères) ; on peut y voir quelques chênes, venant mal, ainsi que des mares ; les monts, quant à eux, sont recouverts d'une végétation plus dense où se côtoient chênes rouvres, hêtres, petits pins sylvestres à enracinement supérieur.

Les impressionnants chaos de grès couvrant les pentes sont parfois envahis de grandes fougères qui empêchent tout développement de la végétation. Puis dans les grès et le sable, ce paysage laisse place à une lande à callune, parsemée de bourdaines, de bouleaux et de pins sylvestres.

Dans les vallées et sur certains monts, la forêt est formée surtout de chênes et d'autres feuillus au houppier très dense, comme le hêtre, qui, faisant une ombre trop profonde, empêchent toute autre plante de pousser sous leurs frondaisons.

haut

BOIS GAUTIER :

La formation des grès.

Mise à nue par le creusement du lit de la Seine, toute la description de l'histoire géologique décrite ci-après est parfaitement visible au Bois Gautier et mieux que partout ailleurs dans le massif.

Si quelques détails de la formation des

grès de Fontainebleau prêtent toujours à discussions de spécialistes, celle-ci n'en demeure pas moins assurée dans ses grandes lignes.

Durant l'ère Tertiaire la période dite du "Stampien" coïncide avec la dernière invasion de la mer dans le bassin de Paris. Ses dépôts s'étendent jusqu'à Chartres, Pithiviers et Montargis. La base est constituée par couche de marne à huîtres jouant un rôle considérable en arrêtant les eaux d'infiltration.

L'aréole de cette couche, qui peut atteindre une dizaine de mètres au Nord du bassin sédimentaire, n'est que de quelques centimètres à Fontainebleau.

Pour la parcourir, il faut suivre la courbe de niveau d'altitude 75 mètres de part et d'autre de la Seine.

Après ce dépôt, la mer se retire au Nord du bassin et toute la région se couvre de dunes, longues de 30 Km et plus, orientées parallèlement les unes aux autres du nord-ouest au sud-est.

Ces sables atteignant aujourd'hui encore une puissance de 75 mètres sont les "Sables de Fontainebleau".

Ayant une origine dunaire, ils ne contiennent pas de fossiles.

A leur partie supérieure, ils renferment des bancs de grès siliceux qui, correspondant aux anciennes dunes, ont la même orientation.

Ces sortilèges que l'art chercherait en vain à imiter, les voici offerts par cent modèles incomparables.

Ceci tient à ce que l'objet naturel a on ne soit quoi d'impérissable et de, pourtant, déjà péri.

La beauté spontanée déborde l'idée même de beauté, pour ce qu'elle en est l'essence et le support.

Félicitons le vent, la pluie et l'érosion !

haut

BOIS GAUTIER : Le Climat.

Qu'ils soient siliceux ou calcaires, tous les sols du BOIS GAUTIER et de la Forêt de Fontainebleau sont très perméables.

L'eau des précipitations ne stagne jamais en surface. Cette absence entraîne une sécheresse de l'air plus grande, la rareté des brouillards et, par suite, une grande transparence de l'air.

Par temps découvert, le rayonnement du sol pendant la nuit est plus intense que dans les régions avoisinantes et les températures

Les particularités du sol et du relief viennent ajouter à ce climat moyen de nombreux microclimats remarquables. Les sols et le relief créent à leur tour des microclimats dans ce climat moyen.

On constate que les vallées créées par l'érosion ont généralement dans le massif des versants très inclinés et par conséquent l'exposition y est très contrastée.

Spécifiquement au Bois Gautier, l'**ubac** a une forte **hygroscopicité** entretenant une

minimales sont inférieures à celles de la Brie et du Gâtinais.

Cette différence, en hiver, peut atteindre 6 ou 7°. A contrario par beau temps, le rayonnement solaire au sol plus intense induit des températures maximales diurnes un peu supérieures à celles de la région.

Ainsi l'effet de la nature du sol sur le climat crée sur l'étendue de tout le massif forestier un "mésoclimat" particulier différent du climat régional par des températures extrêmes accentuées et des échanges thermiques plus actifs.

importante végétation de mousses ; tandis que l'**adret** en partie sur sol calcaire, avec une végétation xérophile, est plus sec et plus chaud.

La nature des sols et les reliefs créent des microclimats dans le climat moyen. Ainsi, les particularités locales viennent ajouter au climat moyen tempéré de nombreux microclimats remarquables, parfois sur quelques mètres carrés.

La vallée de la Seine, ici, a un versant très incliné et l'exposition y est très atténuée. Les arbres parviennent jusqu'au fleuve même.

haut

BOIS GAUTIER :

Les corridors biologiques et autres.

Le BOIS GAUTIER est riche de plusieurs "Corridors

Biologiques :

- La Seine
- La rive submersible par périodes
- Le chemin en bordure de versant
- Les chemins versants vers le fleuve
- La bordure longeant la route départementale

Ces corridors reposent sur des sols variés selon

l'élévation :

- La couche inférieure du calcaire de Brie
- La fine couche verte de marne à huîtres
- Le banc de sable dit de "Fontainebleau"
- Les sables soufflés

La notion moderne de "corridors biologiques" y est donc très présente.

Corridor écologique, de conservation, de dispersion, coulée verte, corridors d'habitats et paysager, connexion paysagère, corridor fluvial...

Ces termes sont devenus communs, aussi bien dans le domaine de la conservation de la nature, qu'en écologie du paysage et en aménagement du territoire.

On se presse de multiplier, ou de

Une importante littérature montre les effets positifs des corridors sur les flux d'animaux, mais porte très rarement sur les flux de gènes effectifs -*variabilité génétique ou non des populations d'une espèce le long d'un corridor*- qui permettraient aux espèces de s'adapter sur le long terme.

Cette même littérature ignore

développer, ces couloirs. Mais le manque de cohérence et de clarté qui existe autour de cette terminologie devrait conduire à plus de concertation entre les hommes des différentes disciplines.

Or depuis les dernières années du XX^{ème} siècle les corridors sont présentés comme la panacée des problèmes de conservation des aires protégées classiques généralement non connectées les unes aux autres.

Peut-ainsi, concilier la conservation de la biodiversité et le développement durable ?

Des fonctions écologiques sont attribuées aux corridors. Les plus communes sont celles d'habitats pour les espèces, de ponts reliant deux écosystèmes semblables sur lesquels la faune et la flore peuvent se déplacer, ou de barrages qui freineraient, jusqu'à parfois stopper, les flux migratoires d'autres espèces.

Dans la communauté des biologistes personne n'est tout à fait d'accord sur ces fonctions ; vieille coutume entre chers confrères et néanmoins amis.

De fait, peu de données sont disponibles pour établir un lien entre les théories qui justifieraient ces corridors et les données empiriques de terrain collectées à différentes échelles d'investigation concernant, en particulier, leurs tailles appropriées et leur efficacité.

Chaque corridor se différencie selon la manière dont les espèces l'utilisent et l'échelle de temps et d'espace considérée.

absolument le rôle potentiel des corridors dans la transmission des nuisibles, des prédateurs, des espèces invasives et surtout des maladies.

Les plus anciens couloirs touristiques français, créés délibérément avec cet objectif, sont les "Sentiers Denecourt" en forêt de Fontainebleau ; ils précèdent même les couloirs ferroviaires.

Citons encore les chemins créés par le "Club vosgiens"

Les couloirs concernent tout l'espace terrestre pensons aux "couloirs aériens" aux "couloirs maritimes de surface" et aux couloirs "sous-marins".

haut

▼ VALVINS: ▼
Moulin "La Chaudière"

Secteur du ru d'Avon en 1716



On remarque :

- Le trait rouge, qui limite du quart de réserve, au "Bois Gautier", ainsi que la "Guette".
- Une partie du tracé de l'aqueduc (initié sous LOUIS XIV), passant derrière le "Moulin de Valvins" qui aurait dû apporter les eaux de la "Prise de Samois" jusqu'au palais de Fontainebleau, et qui ne fut jamais terminé.
- Contigu au "Haut-Changis" le "Bois Simon" ancien canton, boisé, sis au pied du calvaire d'Avon, aujourd'hui disparu.
- Contigu aux "Basses-Loges" l'ancien canton du "Pré Arché" (ou Archer), aujourd'hui disparu.

- Le "moulin de l'Érable" situé au confluent des trois rus initiaux.
- Deux chapelles au lieudit les "Basses Loges", dont une est dans une propriété - **très probablement l'Ancien prieuré du même nom ?**-(appel au chercheur qui connaîtrait les dédicaces...)
- Le calvaire de la "Cave Coinard" (Cave Coignard)
- La propriété "Belle Bas" qui deviendra sera "**Belébat**"

Depuis toujours, au long du vieux ru d'Avon s'égrènent les bâtisses.

Le lendemain de la Révolution (Carte Cassini 1794) paraît sur les cartes à la corne Nord du Bois Gautier, peu avant le confluent du ru et de la Seine un moulin "La Chaudière" ; il remplace l'ancien moulin connu sous le nom de "Moulin de Valvins" au corps assis sur la rive gauche du ru, au lieu-dit la "Narjetterie". Dès 1900, il disparaît des cartes.

Le "Moulin la Chaudière" est une brasserie qui produit une bière locale. Cette "bière de ménage" était vendue à la tireuse, dans des bouteilles consignées, gravées au nom du producteur et de la ville (Avant le procédé Pils qui rend la bière plus transportable, il y avait de ces brasseries un peu partout en France (On en trouve à Saint Mammès et Melun).

Cette activité s'accompagnait d'une culture du Houblon par les paysans Avonnais et des pieds de cette cannabacée grimpante survivent encore de-ci de-là dans les venelles. L'eau et le bois de chauffage se trouvait sur place et l'orge arrivait par le fleuve.



haut

SAINT AUBIN: Les Chauffourniers

Le hameau de Saint Aubin au cour des siècles



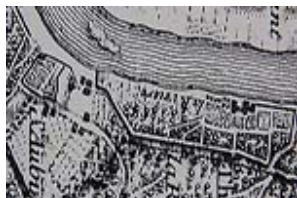
Louis XIV-1693



Louis XIV-1705



La Régence-1716



Louis XV-1727



Louis XV-1752



La Convention-1794



Le 1er empire-1809

III^e République-1900

Tout ce qui peut être dit par l'historien à propos de Saint Aubin, chapelle, maison et château, a été publié par l'abbé O. Estournet dès 1903 et réédité en 1989. Tant qu'on ne mettra pas la main sur de nouveaux documents, ce qui est très peu probable, l'ouvrage demeure le meilleur et le plus complet.

Il est disponible à la bibliothèque municipale d'Avon, on ne saurait trop le recommander.

Ici nous n'indiquerons que ce qu'on peut lire sur des cartes anciennes et ajouterons une remarque sur l'activité des chaufourniers qui devait concerner particulièrement les agriculteurs locaux.

1693 : le sieur Billaudel arpenteur du Roi, qui établit une carte administrative du Bois Gautier, nomme le chemin allant d'Avon à la Seine "Chemin du port de saint Aubin", ce qui le suppose en activité puisqu'à compter de 1726 l'arpenteur royal de service le désigne simplement comme "Chemin de saint Aubin", nom qu'il gardera jusqu'à ce jour.

1705 : Les cinq maisons du hameau alignés sur une prolongation de la route de Penthièvre vers le Bois Gautier qui n'existe plus, sont nettement distinctes du hameau dit "La Rivière".

1716 : Les cinq maisons sont réduites à quatre. La chapelle où est honoré Saint Aubin, sa source et 5 maisons sont comprises dans une enceinte. Tant les maisons avec leurs jardins ou potagers que la chapelle avec ses dépendances et un verger donnent une impression d'aisance plus grande, pour le temps, que ne l'indique Estournet qui n'a manifestement pas connu cette carte de très bonne qualité. Le château de la rivière lui aussi entouré d'une enceinte est parfaitement distinct du hameau...

...Huit ans plus tard :

Par arrêt royal du 19 septembre 1724 (majorité de Louis XV 1723) est créée la route allant du Bois Gautier au Pied de la Butte Monceau, à travers la plaine, *jusqu'au chemin du côté d'Avon.*(sic) Elle a 12 pieds de large.

C'est aujourd'hui "L'Avenue de la Forêt" longeant, au Sud, les lotissements nommés "Butte Monceau".

La création de cette route témoigne de l'importance des échanges entre le port de Saint Aubin et Avon en ce temps.

En effet, si on perce une route de quasi quatre mètres de large, c'est qu'il y circulent charrettes et autres charrois en nombre.

1727 : Cette carte est de mauvaise qualité, mais elle nous montre l'agrandissement du château de la rivière. La chapelle Saint Aubin qui semble hors de l'enceinte indiquée en 1716, est toujours entourée de 5 maisons. Les quatre maisons du hameau sont toujours là. Une île de quelque importance est apparue au milieu de la Seine.

1752 : La situation, plus lisible, est semblable à celle de 1727. L'île n'est plus indiquée.

1794 : Cette carte, dernière de la série des cartes Cassini, confirme l'enceinte du château et la chapelle Saint Aubin (Les cartes Cassini n'indiquant pas les maisons, on ne peut rien en dire). En 1790 la chapelle fut mise en vente une première fois

1809 : L'enceinte du château a joint celle de la chapelle. Il reste peut-être une maison du hameau initial. L'île réapparaît, cette fois proche de la rive droite.

1900 : Depuis 1836 Saint Aubin, hameau et chapelle sont définitivement enclavés dans le domaine du château de la rivière. Les travaux du lit de la Seine firent disparaître l'île, mais le lieu-dit de Samoreau résulte en conserve le nom. "L'Île St-Aubin".

Les Chauffourniers

Il y avait à Saint Aubin une modeste exploitation du calcaire mis au jour par le creusement du lit de la Seine. Dans un premier il servit aux constructions du château de Fontainebleau (pierres et mortiers de chaux) sous le règne de François 1^{er} (**Champollion Figeac - monographies du château de Fontainebleau**) Ensuite, ou en même temps commença la production de chaux par cuisson (il nous en reste, entre Thomery et la route de Bourgogne, une "route du Fourneau" en forêt domaniale. Cela correspondait aux besoins des cultivateurs d'Avon et autres bourgs. En effet, **le chaulage** est essentiel en milieu de terres acides, et les besoins locaux étaient d'autant plus importants qu'on faisait de la vigne un peu partout dans la région.

Le recul de l'agriculture conjointement à l'évolution des techniques industrielles et des transports firent que cette activité finit par disparaître.

haut

JEAN DE VILLIERS: Notice biographique

1266 Jean de Villiers est déjà chevalier dans l'ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; il doit donc préparer son départ et ne reste propriétaire du Bois Gautier qui lui vient d'Odeline son épouse, que quelques mois. C'est un important personnage du

royaume.

Le 6 juillet 1269, Jean de Villiers se rend en Terre sainte à la demande du grand maître Hugues de Revel. Il est commandeur de Tripoli puis prieur de France en 1282. Il est élu grand maître en 1284 (ou à l'été 1285). Il reste alors en France pour régler les nombreux problèmes de l'Ordre.

Source : Judith Bronstein, *The Hospitallers and the Holy Land: Financing the Latin East, 1187-1274* - p.299

(On trouve une Odeline de la Norville en 1257 en rapport avec l'histoire de l'Abbaye de Villiers-aux-Nonnains, veuve Guillaume de Denonville, mais le lien reste à faire.)

haut

CÉLÉBRATION

Nous admirons les miracles de la forêt. Nous nous souvenons d'en avoir vu qui sont propres à confondre l'esprit. Nous les évoquons volontiers, ils viennent d'eux-mêmes nous tenter encore, nous emplissant d'une secrète et coupable nostalgie.

Car, chaque fois, devant eux, nous éprouvons l'émerveillement et le recul de la première rencontre. Nous revoyons, sous un ciel pesant de bruine, le soleil et l'eau, composant leurs effets, instaurer la végétation dans tous ses pouvoirs.

Ils savent tirer, de la terre féconde, une forêt fastueuse.

Jamais la nature n'est ni si puissante, ni si belle. Un calme tumulte de prodiges, tous délicats, ravit les regards et les retient prisonniers. Tant d'ombre frémissent pour couvrir d'innombrables lumières que l'œil s'y égare.

Les fleurs répondent avec éclat à l'astre dont les rayons éveillent les couleurs. Tout vit. Une énergie inépuisable et lente se dépense en miracles.

Est-il au monde spectacle aussi prometteur ?

haut

Recherche :

Téléchargements